



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION DE MISE A  
DISPOSITION D'UNE EXPOSITION A TITRE  
GRACIEUX**

**DÉCISION N° AU-18-149  
EN DATE DU 28 MAI 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'ENSAD Alumni Paris, dont le siège social est situé 31, rue d'Ulm – 75 005 PARIS – représentée par Monsieur Damien Valero, pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'une exposition intitulée « L'or blanc, d'une manufacture à une école » du 2 au 22 juin 2018 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2017-2018.

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention, avec l'ENSAD Alumni Paris, dont le siège social est situé 31, rue d'Ulm – 75 005 PARIS – représentée par Monsieur Damien Valero, pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'une exposition intitulée « L'or blanc, d'une manufacture à une école » du 2 au 22 juin 2018.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de  
la culture et du tourisme,

**Odile SÉGURET**

SIGNÉ